

Conseil municipal du mardi 13 mars 2017 : Notre Résumé*

**résumé des élus « Oxygène » : Mireille Cuniot-Ponsard, Francine Koelsch et Claudine Suffisseau.*

5 élus absents (4 de la liste majoritaire et 1 des listes minoritaires) : P. Brunel (pouvoir à M. Florand), M. Cuniot-Ponsard (pouvoir à C. Suffisseau), R. Desgats (pouvoir à L. Hertz), V. Leclerc (pouvoir à J. Cartalade), P. Waill (pouvoir à S. Sotche).

Au programme : Communication aux élu-e-s de **3 décisions municipales** prises les 23 et 31 janvier 2017 (DM 6, 7, et 8/2017), **11 délibérations** (rapports 1 à 11), et **4 questions diverses** (2 de la liste « Oxygène » et 2 de la liste « Linas Avant Tout »)

Suite à notre demande réitérée lors des quatre derniers conseils municipaux (« le maire a l'obligation d'informer les élus des actions en justice qu'il mène en leur nom et dans lesquelles la commune se trouve impliquée. La dernière information partielle obtenue à ce sujet, suite à notre insistance, date de décembre 2015. Nous avons demandé à ce qu'elle soit actualisée. Elle ne l'est toujours pas. »), un « état des contentieux au 1^{er} mars 2017 » est présent dans les pochettes des élu-e-s (une page). Cet état affiche 10 contentieux dans la catégorie « urbanisme », 6 contentieux entre la commune employeur et ses agents, 6 contentieux pour lesquels la protection fonctionnelle de la commune a été accordée au maire, à l'élu ou à l'agent impliqué (en tant que victime ou en tant que prévenu), et une facturation de services municipaux contestée auprès du Tribunal Administratif. La communication de ce tableau ne figure pas à l'ordre du jour, ce qui exclut toute question éventuelle à son sujet.

Les 3 décisions municipales (DM 6 à 8/2017)

● DM 6 (23 janvier 2017 – signée par B. Julié): Marché public de services – maintenance et entretien des ascenseurs et monte-charge. Cette maintenance fait l'objet d'un contrat conclu en 2014 avec la société « Euro-Ascenseurs SAS » (1/3 rue des Pyrénées, 91056 Evry cedex). **Le marché est reconduit pour une année supplémentaire avec le même prestataire.** Durée : 1 an. Montant annuel : 3948 € HT + prestations de réparations pour un montant annuel maximum de 10 000€ HT.

D. Michaud (liste Linas Avant Tout) dit ne pas avoir retrouvé trace du marché conclu en 2014.

F. Pelletant répond que le marché a peut-être été passé début 2014, avant les élections municipales. B. Julié recherche dans son cahier.

● DM 7 (31 janvier 2017 – signée par F. Pelletant): Convention avec la société « Sublim'ink ». Cette société a organisé la réunion internationale du « Tattoo » qui s'est tenue du 16 au 19 février à Linas (gymnase du COSOM). La convention fixait les conditions de la mise à disposition du gymnase.

● DM 8 (31 janvier 2017 – signée par F. Pelletant): Convention avec l'association « PlaymoFamily ». Cette association a organisé une exposition Playmobil les 10 et 11 février à Linas (grande salle du COSOM). La convention fixait les conditions de la mise à disposition de cette salle : **mise à disposition temporaire et gratuite.**

Nous demandons pourquoi dans le cas de la DM 7, il n'est pas indiqué si la mise à disposition du gymnase s'est faite à titre gracieux ou pas.

F. Pelletant répond que la mise à disposition du gymnase a été faite à titre gracieux mais qu'il y a eu par ailleurs un « don » de 1500 € à la réserve communale, un don non conventionnel, que l'association n'avait pas obligation de faire.

Les 11 délibérations (votées à l'unanimité sauf mention contraire)

● Rapport 1 (délibération 20/2017): Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – travaux d'accessibilité du COSOM

Il est proposé de demander une subvention **pour les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.** Ces travaux sont détaillés dans un « Agenda d'Accessibilité Programmé » (Ad'AP), déposé par la commune en 2015, approuvé par les services de l'État, et par la commission communale d'accessibilité [le plan pluriannuel d'investissement présenté au précédent conseil prévoit 520 k€ d'investissement dans ces travaux sur 2016-2020) dont 100 k€ en 2017].

Pour 2017 l'Ad'AP prévoit la mise en accessibilité du COSOM, c'est-à-dire :

- le gymnase (grande salle + salle rouge + DOJO + salle de musculation) : chaque salle est dotée de vestiaires, sanitaires et douches qui doivent être mis en accessibilité.
- les vestiaires football et rink hockey équipés de douches collectives : des douches adaptées aux différents handicaps doivent être créées.
- le tennis couvert avec des vestiaires doubles : à adapter.

Plan de financement proposé : **coût des travaux : 76 129 € HT**, subvention DETR sollicitée (50% maximum du coût des travaux) : 38 000 € HT.

D. Michaud rappelle que l'année dernière une subvention de 65 k€ avait été demandée au titre de la DETR. Il demande les raisons d'une demande moins élevée cette année.

F.X. Macel (adjoint aux finances) répond que dans l'Ad'AP le coût des travaux a été estimé par un cabinet spécialisé. Ce coût, initialement évalué à 100 k€ pour 2017, a été réajusté à 76.1 k€. La demande de subvention ne peut dépasser 50% du coût des travaux.

● Rapport 2 (délibération 21/2017): Demande de subvention au titre du Fonds National de Soutien à l'Investissement Public Local – **isolation thermique des bâtiments scolaires**. L'isolation thermique des bâtiments publics est une priorité dans les utilisations possibles de ce fonds. Il est proposé de demander une subvention (la subvention « maximale », montant non précisé) pour les travaux de remplacement des fenêtres du bâtiment Afrique de l'école primaire (simple vitrage → double vitrage). Coût estimé : 170 k€ TTC (et non 70 k€ comme indiqué dans le texte du rapport).

C. Lardière (liste Linas Avant Tout) revient sur cette modification de dernière minute 70 → 170 k€ : il demande combien de fenêtres compte le bâtiment Afrique.

M. Florand répond : « une soixantaine, plus ou moins grosses »

F. Pelletant assure C. Lardière que le texte de la délibération sera corrigé de cette « coquille ».

[Note de la rédaction : dans le plan pluriannuel d'investissement 2016-2020 présenté au dernier conseil c'est bien à 70 k€ qu'était estimé le remplacement de ces 60 fenêtres : 35 k€ d'investissement programmé en 2017 et 35 k€ d'investissement programmé en 2018. « Coquille » n'est donc pas le mot qui convient.

Plan pluriannuel d'investissement 2016-2020 (présenté le 20 février 2017)

Dépenses d'investissement / subventions (en k€)	2016	2017	2018	2019	2020
<u>Enveloppes récurrentes des services</u>	281.5 / 7	304	304	304	304
Voirie	69	69	69	69	69
Espaces verts	40	40	40	40	40
Patrimoine	40	40	40	40	40
Eclairage public	30	30	30	30	30
Véhicules	15	15	15	15	15
Culture et sport	22.5 / 7	45	45	45	45
Informatique	20	20	20	20	20
Enfance.	45	45	45	45	45
<u>Administration générale</u>		25			
<u>Enfance-jeunesse</u>	838 / 383	1558 / 696	1200 / 542	0 / 0	1500 / 960
École modulaire	800 / 383	1500 / 696	1165 / 542		1500 / 960
École modulaire suite (+7 classes)					
Restaurant scolaire : bac à graisse	10.6				
École : Tableaux numériques CE2 + rideaux	27				
École : remplacement des fenêtres du bât. Afrique		35	35		
Restaurant : isolation + climatisation		23.5			
<u>Patrimoine/Affaires générales</u>	613 / 325	804 / 157	150 / 0	100 / 0	760 / 0
Église	338 / 190	556 / 157			610

Vidéosurveillance	50		50		50					
Parking COSOM : portique anti-intrusion + travaux			43							
Chaudières écoles+mairie	105 / 32.8		55							
Travaux mise en conformité accessibilité	120 / 103		100		100		100		100	100
Voirie	0/0		385/112		385/112		385/112		385/112	385/112
Culture et Sport	413 / 0									
Terrain multisports Châtaigneraie	81.3									
Terrain de football synthétique	332									
Urbanisme (dépenses à gauche / recettes des ventes de biens communaux à droite)	700	15	645	233	5665	10053	3870	4066	15	0
Parc du centre-ville : acquisition + travaux	89		50	16	50		130			
Parcelle AL 203	10.9			(subv)						
Parcelle AL 58 chemin des Fonceaux		6.5								
Parcelle AC 21 Chemin de l'Etang		6								
DP rue de Carcassonne		2.7								
Etudes et petites acquisitions	10		15		15		15		15	
Cœur de Ville (concession Essonne Aménagement)			447		250					
Bas Sablons + secteur 3C (haut de la Div. Leclerc)	590					1160		898		
Projet de logements Guilleroville					1276	925	1276	500		
Projet de logements Amaryllis					1449	2068	1449	2068		
Projet de logements avenue G. Boillot (ITM)					2625	5600				
Entrée de ville - avenue Boillot							1000	600		
Parcelle AL 150 Impasse des Faux Vallets				25.6						
Parcelle AB 599-14 rue Saint Merry (surch. fonc.)	53	403	53	103						
Autres surcharges foncières			80							
Maison 11 rue Saint Merry				88						
Angle Alexandre Lamblin						300				
Coût net total pour la commune	1697 k€		2524 k€		- 3003 k€		7700 k€		1892 k€	

● Rapport 3 (délibération 22/2017): **Demande de subvention à la communauté d'agglomération Paris Saclay (CPS)** au titre du Soutien aux Investissements Communaux (SIC) – **travaux de voirie 2017-2020**. Une enveloppe de 22.6 millions d'€ sur la période 2017-2022 a été adoptée par la CPS pour le soutien aux investissements communaux. Un plafond de subvention a été fixé pour chaque commune, fonction de sa population : pour Linas ce plafond s'élève à 669 854 €. Par ailleurs la subvention ne peut dépasser 50% du coût de l'investissement.

Il est proposé de solliciter la subvention SIC pour financer les travaux de voirie programmés par la municipalité sur 2017-2020 (voir le tableau ci-dessus – les montants dans le tableau sont des montants TTC). **Les voies concernées par ces travaux sont : les rues Jules Ferry, Saint Merry, Montvinet, Saint Vincent, La Lampe, Carcassonne, le chemin de Tabor, le chemin des Roches et le chemin des Vignes.** Coût estimé des travaux : 1 232 k€ HT. Subvention demandée : 616 k€ HT. Le plafond de subvention pour Linas n'étant pas atteint (669.8 k€), d'autres projets pourront être financés à l'aide du reliquat.

Nous demandons des précisions : pourquoi ces rues-là ? et en quoi consisteront plus précisément ces travaux de voirie : réfection du macadam ? élargissement des trottoirs ? Un projet est-il consultable ?

F. Pelletant demande à R. Matias de répondre, lequel décline.

B. Julié accepte de répondre : il a lui-même réalisé une carte d'état des voiries il y a 3 ou 4 ans, avec le directeur des services techniques. Il précise que c'est un état des voies seulement (ne concerne pas les trottoirs). C'est sur la base de cette carte que les voies citées plus haut ont été sélectionnées.

D. Michaud demande quel est l'intérêt de ne pas utiliser la totalité de l'enveloppe.

F.X. Macel répond que la demande est fonction des devis.

● Rapport 4 ((délibération 23/2017) : Adhésion au Groupement de Commande du CIG Grande Couronne – assurance contre les cyber-risques : Le CIG Grande Couronne propose aux collectivités adhérentes (dont Linas) de constituer un

groupement de commandes pour contracter une assurance contre les cyber-risques (piratage informatique de sites officiels) couvrant la période 2018-2021. Intérêt : une simplification administrative et des économies potentielles. Participation aux frais de la procédure de marché public : 700 € pour Linas. **Cette adhésion n'engage pas la commune**, qui pourra décliner l'offre d'assurance finalement sélectionnée si les modalités ou les prix ne lui conviennent pas.

F. Pelletant décide que les trois délibérations suivantes sont reportées à la prochaine séance du conseil par suite de l'absence de P. Waill et dans l'attente d'informations complémentaires.

● Rapport 5 (délibération reportée) : Avis sur le projet de fusion SIBSO (Syndicat Intercommunal du Bassin Supérieur de l'Orge) - SIVOA (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval).

● Rapport 6 (délibération reportée) : Concession à la société d'économie mixte (SEM) « Essonne Aménagement » - nouvelle prorogation de 2 ans supplémentaires.

● Rapport 7 : Ajustement des programmes du secteur 3C et des Bas Sablons (délibération reportée).

● Rapport 8 (délibération 24/2017): Tableau des effectifs (4 abstentions des élu-e-s de la liste Linas Avant Tout). Des modifications sont intervenues dans le tableau des effectifs depuis la dernière délibération à ce sujet (janvier 2017). L'essentiel de ces modifications résulte de la **suppression de la catégorie « adjoint 1^{ère} classe »** dans toutes les filières (en application de la réforme « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations »). **Les agents sont reclassés en « adjoint principal 2^{ème} classe »**. Par ailleurs le nombre total de postes pourvus passe de 116 à 115. Il est proposé d'approuver ces modifications. *[ci-dessous le tableau des effectifs joint à la délibération sur lequel nous avons ajouté – et rayé – les valeurs précédentes lorsqu'elles étaient différentes]*

	Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Filière administrative	Directrice Générale des Services	A	1	
	Attaché	A	6	
	Rédacteur	B	6	
	Adjoint administratif	C	16 17	1
	Total		29 30	1
Filière technique	Ingénieur principal	A	2	
	Technicien	B	3	
	Agent de maîtrise	C	5	
	Adjoint technique	C	36	1 2
	Total		46	2
Filière sociale	ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)	C	2	
Filière culturelle	Assistant de conservation	B	3	
	Adjoint du patrimoine	C	1	
	Total		4	
Filière animation	Animateur	B	1	
	Adjoint d'animation	C	32 30	13 12
	Total		33 31	12
Police municipale	Brigadier Chef Principal	C	2	
Total			116 115	15

Nous constatons que la filière administrative affiche un agent de plus (29 →30 agents) et la filière animation 2 agents de moins (33 →31 agents). Nous demandons des précisions sur ce bilan « -1 » en termes de postes pourvus.

F. Pelletant répond qu'« il s'agit d'un poste vacant » et ajoute : « Il y a un poste vacant au service culturel et un au service urbanisme ». [*Comprendra qui peut !*]

● Rapport 9 (délibération 25/2017): Jury d'assises pour l'année 2017-2018 – liste préparatoire. (pas de vote). La cour d'assises d'Evry compte un juré pour 1300 habitants relevant de sa compétence, soit 5 jurés pour la commune de Linas. Afin de sélectionner ces jurés la commune doit fournir une liste préparatoire de 15 noms tirés au sort dans la liste électorale. Les électeurs tirés au sort doivent avoir 23 ans minimum au cours de l'année civile qui suit. C'est au sein de cette liste que seront ensuite sélectionnés les 5 jurés. Le tirage au sort de 15 noms a donc lieu durant la séance. La liste préparatoire est constituée de :

Mesdames (nom de JF) A. Levêque, L. Guerra, A. Rullaud, K. Sadki, E. Gatineau, N. Ali Yahia, S. Miche, S. Giusto, et J. Gautier

Messieurs A. Brahmi, W. Violet, P. Bouilly, Y.S. Roux, C. Guerin, et S. Zitouni.

● Rapport 10 (délibération 26/2017) : Projet éducatif territorial et organisation du temps scolaire. La commune a arrêté en mai 2014, par décision du conseil municipal, son Projet Éducatif Territorial (PEDT) et la nouvelle organisation des rythmes scolaires à Linas pour les 3 années scolaires qui suivaient (rentrées 2014, 2015 et 2016).

Pour mémoire, les enfants ont cours tous les matins du lundi au vendredi (8H30-11H30), et les après-midi les lundi, mardi, jeudi (13H30-16H30). Les « **nouvelles activités périscolaires** » sont proposées le **vendredi après-midi** (13H30-16H30).

La municipalité rapporte l'**avis favorable de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative** exprimé lors des conseils des écoles maternelle et élémentaire de mars 2017. Il est donc proposé de renouveler ce PEDT pour les 3 années scolaires qui vont suivre (rentrées 2017, 2018 et 2019) sans lui apporter aucune modification.

● Rapport 11 (délibération 27/2017): Conseil Municipal des Enfants (CME)- Charte.

[Note de la rédaction. L'histoire de cette délibération mérite d'être connue. Depuis notre élection en mars 2014, nous rappelons à F. Pelletant sa promesse électorale récurrente et jamais tenue de créer un conseil municipal des enfants. Il en existe, et depuis longtemps, dans la quasi-totalité des communes voisines : à Montlhéry, Marcoussis, Leuville, Longpont, Ballainvilliers, Saint Michel, Brétigny, Saint Germain les Arpajon, Arpajon...

Lors du conseil municipal du 6 juillet 2016, sous la forme d'une question diverse, nous avons réitéré notre souhait de voir élire un conseil municipal des enfants à Linas. F. Pelletant nous a répondu ne pas vouloir procéder à des élections comme dans les autres communes mais vouloir « sensibiliser et réussir à identifier des jeunes qui pourraient s'impliquer dans un CM des Jeunes et dans la commune d'une façon générale. », une démarche qui n'aurait jamais abouti jusqu'à présent, mais dont Aurélie Baumayer (conseillère déléguée à la jeunesse) serait en charge depuis justement une dizaine de jours. À notre question : « Quelle initiative avez-vous prise par le passé dans ce sens ? », la réponse de F. Pelletant a été : « l'ouverture de la maison des jeunes » (!!). À notre proposition de lancer un appel à candidatures via le bulletin municipal, F. Pelletant a opposé un refus net.

*À la sortie de ce conseil municipal, le maire adjoint en charge des affaires scolaires, Ludovic Hertz, nous a proposé (nous, les élus Oxygène) de nous investir dans la préparation et l'organisation d'un futur Conseil Municipal des Enfants à Linas. Nous avons accepté immédiatement et c'est Claudine Suffisseau qui s'est engagée. **La charte, objet de la présente délibération, est le fruit du travail d'un groupe de 4 personnes : L. Hertz (adjoint au scolaire), C. Suffisseau (élue Oxygène), C. Bruillon (agent municipal) et C. Vanrumbeke (directrice de l'école élémentaire).***

La charte a été présentée au Conseil d'École élémentaire et au Comité Scolaire-Enfance au cours du mois de mars 2017. Elle comporte 11 chapitres : les objectifs du CME, la pédagogie, les règles déontologiques, l'équipe d'encadrement, les partenaires indispensables, les conditions d'éligibilité et le collège électoral, la durée du mandat, la composition du conseil, l'organisation des élections, le fonctionnement du CME, et les moyens. Le texte de la charte a été envoyé par L. Hertz à tous les élus par courriel avant la séance du conseil **et nous joignons le texte de la charte à ce résumé.**

Le CME doit être **un lieu d'expression et d'écoute, un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, un lieu d'action, un lieu de dialogue et d'échange avec les élus**. Le CME sera composé d'**au maximum 18 jeunes Linois**. Seront éligibles les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2, Linois, et fréquentant soit l'école publique « Les Sources », soit l'école privée « Du Sacré Cœur » de Montilhéry. La durée du mandat est fixée à **2 ans**.

La campagne électorale se déroulera dans les établissements scolaires et le vote en mairie.

Calendrier : Intervention des élus dans les classes : du 15 au 19 mai 2017, **dépôt des candidatures : jusqu'au 29 mai 2017 en Mairie**, mise en place des affiches de propagande réalisées par les enfants : 7 juin 2017, **élections : le lundi 19 juin 2017 en Mairie (9H - 14 H)**, présentation des jeunes conseillers municipaux : le samedi 24 juin 2017 lors de la fête communale.

L. Hertz cite les membres du groupe de travail de 4 personnes à l'origine de la charte, présente les points essentiels, et propose à C. Suffisseau de compléter la présentation si elle le souhaite.

C. Suffisseau précise que le premier conseil des enfants se réunira en septembre 2017 et qu'il sera alors composé d'enfants de CM1, CM2 et 6^{ème}. L'année suivante, seconde année du mandat, le conseil sera composé de ces mêmes enfants, alors élèves de CM2, 6^{ème} et 5^{ème}. Elle précise également que sur les 18 élus, 17 seront des élèves de l'école publique et un de l'école privée : cela correspond approximativement à un élu pour 18 élèves. Les jeunes conseillers se réuniront en gros toutes les 6 semaines et pourront constituer 2 ou 3 groupes de travail sur des thématiques qui concernent la ville, l'environnement, les loisirs...

L. Hertz ajoute : « Il serait judicieux, c'est mon point de vue et ma volonté, pour la neutralité, pour que les choses se passent correctement, qu'il y ait un représentant de chaque liste lors de l'intervention dans les classes, et ensuite au moment des réunions avec les jeunes conseillers. ». Il précise que les enfants viendront présenter leurs travaux au conseil municipal 3 ou 4 fois dans l'année. Ce sera aux élus de décider ce qu'ils retiennent des propositions faites par les enfants.

L. Hertz et C. Suffisseau tiennent à saluer le travail de Mme Catherine Bruillon, agent de la mairie, qui a consacré beaucoup d'énergie, et avec succès, à l'aboutissement de cette charte.

C. Lardière (*Linas Avant Tout*) tient à dire sa satisfaction de l'existence prochaine d'un CME. « Il ne manque plus que le Conseil des Sages et nous serons totalement satisfaits. » Il remercie pour l'invitation à être présents lors des rencontres avec les enfants. Il ajoute que cette présence dépendra de la disponibilité des élus de *Linas Avant Tout* les jours et heures choisis.

F. Pelletant demande s'il y a d'autres questions, d'autres remarques...

Les Questions Diverses

Liste « Oxygène »

- 1> Dans le plan pluriannuel d'investissements 2016-2020 présenté l'année dernière figuraient des investissements qui ne figurent plus dans le plan 2016-2020 présenté cette année :
- « Schéma directeur eaux pluviales » : 647 k€ sur 2018-2020
 - « Reprise de concessions cimetière » : 45 k€ sur 2016-2018
 - « Acquisition de la parcelle B 1217 (propriété Hardy) » : 100 k€ en 2016.

Pouvez-vous nous préciser pour quelles raisons ces investissements initialement programmés ne figurent plus ?

Pour comparaison, ci-dessous le plan pluriannuel d'investissement 2016-2020 présenté l'année dernière (24 février 2016). En surligné les différences avec le plan présenté cette année : des investissements prévus initialement ont disparu (cimetière, eaux pluviales, acquisition de la parcelle B1217,...), d'autres ont été reportés d'un ou deux ans (école modulaire), des recettes initialement prises en compte ont été retirées (FCTVA), des montants ont été modifiés.

Précédent plan pluriannuel d'investissement 2016-2020 (présenté le 24 février 2016)

Dépenses d'investissement / subventions (en k€)	2016	2017	2018	2019	2020
<u>Enveloppes récurrentes des services</u>	304 / 7	304	304	304	304
Voirie	69	69	69	69	69
Espaces verts	40	40	40	40	40
Patrimoine	40	40	40	40	40
Eclairage public	30	30	30	30	30
Véhicules	15	15	15	15	15
Culture et sport	45 / 7	45	45	45	45
Informatique	20	20	20	20	20
Enfance.	45	45	45	45	45
<u>Enfance-jeunesse</u>					
École modulaire	1000 / 496	1574 / 745			
École modulaire suite (+7 classes)			1500 / 960	2000 / 725	
<u>Patrimoine/Affaires générales/sport</u>					
Église	338 / 190	651			610
Vidéosurveillance	50	50	50		
Reprise de concessions cimetière	15	15	15		
Chaudière HDV +ADAP + terrain multisport	207 / 104				
Travaux mise en conformité accessibilité	0	100	100	100	150
Arrêt de bus STIF	6.7 / 4.2				
Schéma Directeur Eaux pluviales			214	208	225
Terrain de football synthétique	382				
<u>Urbanisme (dépenses à gauche / recettes des ventes de biens communaux à droite)</u>					
Parc du centre-ville : acquisition + travaux	89				500
Parcelle AL 203	10.9				
Parcelle AL 58 chemin des Fonceaux	6.5				
Parcelle AC 21 Chemin de l'Etang	6				
DP rue de Carcassonne	2.7				
Etudes et petites acquisitions	10	10	10	10	10
Bas Sablons	590	110	990		
Projet de logements Guillerville			2430	1220	
Projet de logements Amaryllis			218	2435	1962
Projet de logements avenue G. Boillot (ITM)			600	2500	5400
Entrée de ville -avenue Boillot			1000	600	
Parcelle AL 150 Impasse des Faux Vallets		25.6			
Parcelle AB 599-14 rue Saint Merry (surch. fonc.)	53	103			
Maison 11 rue Saint Merry		88			
Acquisition parcelle B1217(propriété Hardy)	100				
<u>FCTVA (remboursement TVA sur investissements de l'année N-2)</u>	205	60	378	442	1743
Coût net total pour la commune	1808 k€	92 k€	38 k€	1456 k€	56 k€

F. Pelletant répond : pour les 647 k€ du schéma directeur des eaux pluviales, la suppression résulte du transfert de délégation à la communauté d'agglomération. Pour la reprise de concessions cimetière, B. Julié dit que 20 k€ ont été dépensés cette année (travaux réalisés le mois dernier), que l'opération sera reconduite l'année prochaine. Concernant l'acquisition de la parcelle B 1217, J. Gomila répond que les héritiers préfèrent finalement attendre et que la commune attend désormais la désignation du futur aménageur de la ZAC Carcassonne.

2> Lors du conseil municipal le 27 avril 2016, nous avons demandé comment vous pouviez être le Président de l'Association des Maires Franciliens alors que la commune ne paie aucune cotisation et n'est donc pas « adhérente » selon les statuts de cette association. Vous avez répondu que la commune héberge le secrétariat permanent de l'association dans la mairie et est en conséquence dispensée de cotisation. Vous avez précisé que ce statut particulier faisait l'objet d'une convention, convention renouvelée en 2014.

Comment se fait-il que cette association n'apparaît pas dans la liste des associations bénéficiant de subventions en nature de la part de la Ville (*liste communiquée en commission Culture au mois de février 2017*) ?

F. Pelletant répond que la commune de Linas bénéficie effectivement d'un régime particulier au sein de l'Association des Maires Franciliens. Cette association n'est pas une association culturelle et c'est pour cela qu'elle ne figure pas dans la liste présentée en commission « Culture ». La liste n'était donc pas exhaustive.

Liste « Linas Avant Tout »

1) Que comptez-vous faire pour la décharge d'ordures de plus en plus importante située au fond du chemin de l'Etang (voir photos jointes)?

F. Pelletant demande si quelqu'un parmi ses adjoints est au courant.

C. Lardière précise que F. Pelletant est, lui, nécessairement au courant puisque les riverains qui ont informé C. Lardière lui ont dit avoir demandé à F. Pelletant d'intervenir, et ce sans réponse ni succès.

F. Pelletant répond : « Je ne suis pas en mesure de vous répondre »

2) Monsieur le Maire, vous avez reçu plusieurs courriers de mécontentement de la part des personnes âgées ou de leurs enfants concernant la suppression de l'aide-ménagère à Linas évoquée lors de la dernière réunion du CCAS.

Comme réponse vous avez demandé où ils avaient eu ces informations et pourquoi ils ont décidé de les relayer par écrit. Sachant que c'est Mme Isabelle Thiot qui s'est chargée de les tenir au courant en personne, pourquoi cette question et pourquoi ne pas avoir dit la vérité en réponse ?

F. Pelletant : « Je suis étonné que vous soyez au courant de ces correspondances. Je ne vous en ai pas envoyé une copie que je sache. Il faudra nous donner les noms de ces personnes...La première des questions c'est : comment avez-vous eu ces courriers ? »

« Pour ce qui est du contenu du courrier, il y a effectivement eu un courrier dans lequel on interroge les personnes pour leur demander comment ils ont eu les informations qui figuraient dans leur première demande. On a reçu 12 courriers quasi-identiques. On va pas dire que c'était photocopié mais voilà ! Avec des informations dedans qui ne sont pas celles qui ont pu être données, qui sont arrivées de façon assez curieuse, pas forcément suite à la visite de Mme Thiot, mais par une espèce de vague unique, à un moment donné, et donc, par conséquent, avant d'y répondre, on cherchait à comprendre comment ces courriers avaient pu être rédigés exactement de la même façon, comporter des informations qui n'étaient pas les bonnes, et essayer d'y voir un peu plus clair »

I. Thiot précise qu'elle est allée chez les personnes pour les informer mais que pour l'instant la suppression de l'aide-ménagère n'a pas été votée par le conseil d'administration du CCAS. « On les informe de ce qui peut arriver ». « Je ne suis pas seul décideur ».

F. Pelletant interrompt I. Thiot : « Monsieur Lardière, vous êtes en train de faire un interrogatoire d'Isabelle Thiot, qui a la gentillesse de vous répondre.
